

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2015

MODERNISATION ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE - (N° 3319)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 41

présenté par
M. Dupont-Aignan

ARTICLE 3

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le système actuel de tirage au sort de 500 noms de parrains par le Conseil Constitutionnel garantit une certaine discrétion dans l'engagement des Elus.

Publier l'intégralité des noms des maires parrains risque de les dissuader de parrainer un candidat si celui-ci n'est pas dans la ligne du parti majoritaire des Elus de son département.

En effet, ils pourraient souhaiter éviter ainsi toute pression.